



Mainlevée quittance explication

Par **Estelle54**, le **25/07/2017 à 18:48**

Bonjour Mr MmernrnVoilà mon problème, j'ai reçu un courrier de mes huissiers qui concerne un ancien logement en me disant :
"Je vous informe avoir donné mainlevée quittance de la saisie-attribution que j'avais pratiquée sur votre compte bancaire."
Mes je ne comprend pas ce que sa veut bien dire.
En vous informant que je devais 19201,71€ en 2011 et que à ce jour je suis à 13004,57€ et que depuis 2012 je verse 100€ tous les mois.
Je vous remercie d'avance

Par **Visiteur**, le **25/07/2017 à 21:08**

Bonsoir,
la mainlevée est le renoncement, ou l'annulation d'une saisie, suite paiement ou accord avec le débiteur.

Par **Estelle54**, le **09/08/2017 à 21:28**

Je vous remercie de votre réponse. Malheureusement pour moi j'avais fait ma lettre avec accusé de réception en disant que je quitté les lieux mes mon ex lui il ne la pas fait de son côté. Et comme il ne le trouve pas c'est moi qui paye.